

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 31 Pouvoirs : 6 Votants : 37 Pour : 37 Contre : Nul : Abstention :  N° CC 221/2017	L'an deux mille dix-sept, le <b>16 mai à vingt heures</b> , le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD  <b>Date de convocation</b> : 09 mai 2017  <b>Présents</b> : Mmes Carine LAVAL, Michèle LIARD, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Mrs Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Serge ROUX, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Patrick FALCOZ, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MACHARD  <b>Pouvoirs</b> : Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, M. Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Christian VERMELLE donne son pouvoir à Michèle LIARD, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à Patrick FALCOZ, Alain LAMBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX  <b>Absents excusés</b> : M. Alain CAMP, Mme Christine VIONNET  M. Jean Yves MACHARD est désigné secrétaire de séance

**Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Compte tenu que la procédure de dissolution du SIVOM Ussets et Fornant est envisagée pour juin et non au mois de mai 2017 (CA 2016 non approuvé, répartition de l'actif et du passif du budget principal et du budget annexe « assainissement » au 31/12/2016 non effectué, solde de trésorerie entre les 2 budgets au 31/12/2016 non connu, état des titres et des mandats restant à recouvrer et à payer en cours d'analyse),

Compte tenu des travaux en cours suivi de la réception des factures dès 2017 par la CCUR, de subventions notifiées aux CC, Sivom Ussets et Fornant et aux Communes précédant la fusion communautaire ainsi que les versements sollicités et attendus en 2017 (cf. tableau en pj. Présenté lors du vote du budget 2016), il est nécessaire de recourir au financement des besoins complémentaires de trésorerie à hauteur de 400.000 euros dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'accepter l'ouverture d'une ligne de trésorerie, de retenir l'offre de l'établissement bancaire Crédit Agricole des Savoie et d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions pour ce faire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- accepte l'ouverture d'une ligne de trésorerie complémentaire pour 400.000 €.
- retient l'offre de l'établissement bancaire Crédit Agricole des Savoie.
- autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce faire.

Le Président  
Paul RANNARD



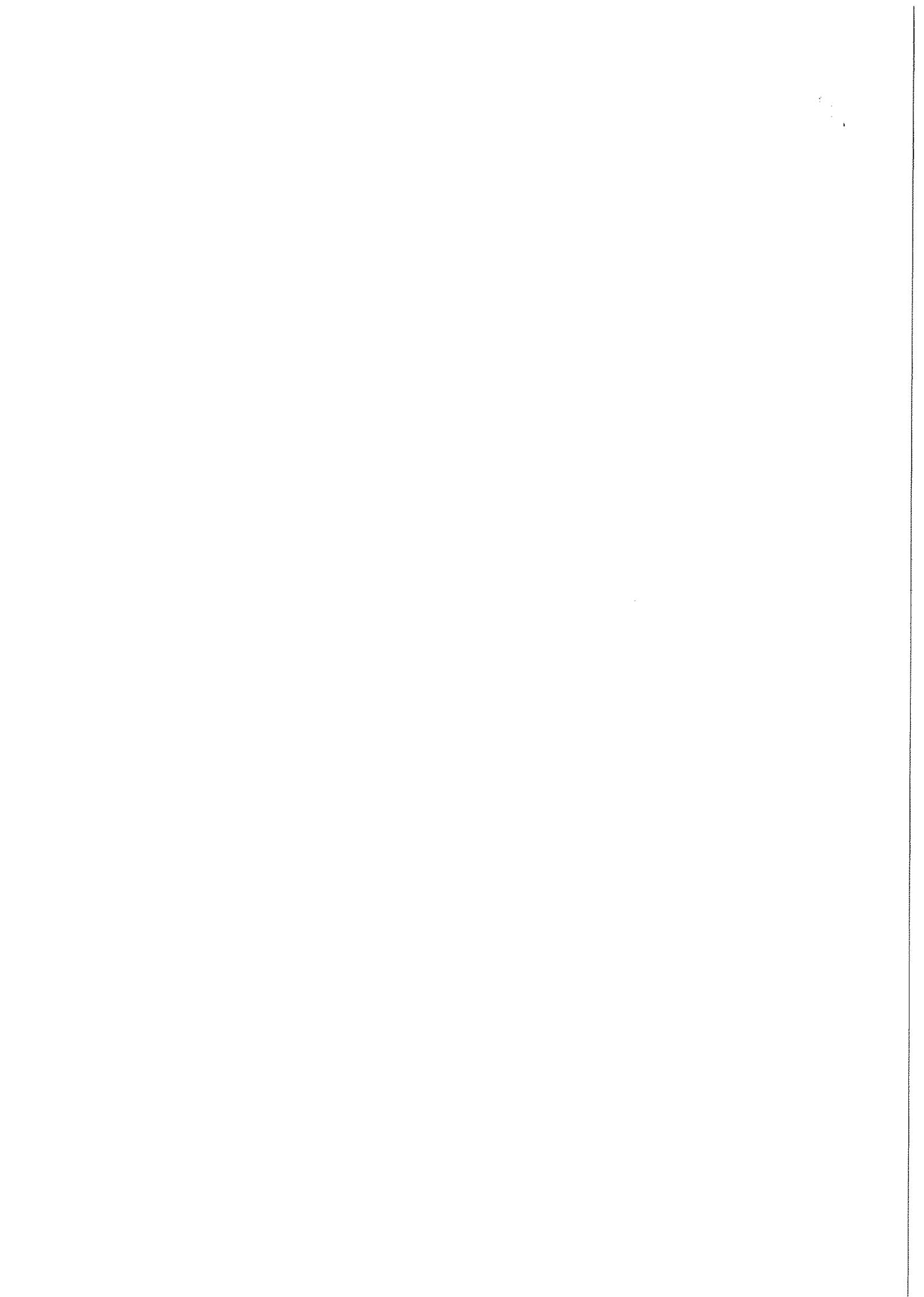
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président, Paul RANNARD





CENTRE D'AFFAIRES  
DEVELOPPEMENT LOCAL  
4 AV. DU PRE FELIN  
ANNECY LE VIEUX  
74985 ANNECY CEDEX 9

Communauté de Communes  
USSES ET RHONE  
24 Place de l'Orme  
74 910 SEYSSEL

Affaire suivie par :  
**Christophe TIPREZ**  
☎ : 04 50 64 78 51  
Fax : 04 50 64 79 02  
christophe.tiprez@ca-des-savoie.fr



Objet : Ligne de Trésorerie

Anancy-Le-Vieux, le 12 Mai 2017

Monsieur Le Président,

Vous avez bien voulu nous consulter pour la mise en place d'une ligne de trésorerie supplémentaire de 400 000 € pour votre collectivité et nous vous en remercions.

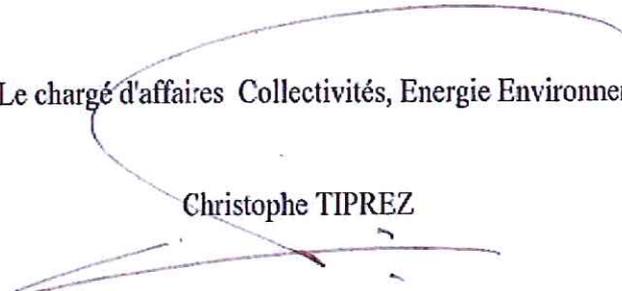
Vous trouverez ci-joints les caractéristiques techniques et financières du type de concours sollicité.

Ces conditions sont valables jusqu'au 25 Mai 2017. Au-delà, nos conditions devront être actualisées.

**Notre accord définitif reste soumis à validation par nos instances de décision**

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le chargé d'affaires Collectivités, Energie Environnement

  
Christophe TIPREZ

**Ligne de trésorerie non budgétaire**

Cahier des charges	L'offre du Crédit Agricole des Savoie
1- Plafond autorisé	<b>400 000 €</b>
2- Date expiration du contrat	<b>6 mois à compter de l'édition du contrat</b>
3- Commission et frais <i>Prélevés à la mise en place de la ligne via la procédure de débit d'office</i>	<b>Frais de dossier : 250 €</b> <b>Commission d'engagement : 0,07% (280 €)</b> <b>Commission de non utilisation : Néant</b> <b>Frais de tirage : Néant</b>
4- Caractéristique des tirages	Pas de minimum, maximum dans la limite du montant de la ligne. Pas de durée minimale. Chaque remboursement permet la reconstitution de la ligne.
5- Mise à disposition des fonds <i>Via la procédure de débit d'office</i>	<b>Envoi de l'avis de tirage par mail à</b> <b><a href="mailto:ope.collpub@ca-des-savoie.fr">ope.collpub@ca-des-savoie.fr</a></b> <b>3 jours ouvrés avant la date de mise à disposition des fonds</b>
6- Décompte des intérêts	Le décompte des intérêts est effectué à la fin de chaque trimestre civil. L'année est comptée pour 365 Jours
7- Valeur.	Décaissement : jour d'émission du titre de paiement au compte de la collectivité Remboursement : jour de l'encaissement effectif des fonds par le Crédit Agricole.
8- Paiement des intérêts	<b>5 jours ouvrés après le dernier jour du trimestre via la procédure débit d'office sans mandatement préalable</b>
9- Index de référence, marge	<b>E3M moyenné + 1,35%</b> <b>Index non flooré</b> La révision de l'index est mensuelle
10- Remboursement des fonds <i>Via la procédure de débit d'office</i>	<b>Envoi de l'avis de remboursement par mail à</b> <b><a href="mailto:ope.collpub@ca-des-savoie.fr">ope.collpub@ca-des-savoie.fr</a></b> <b>3 jours ouvrés avant la date de remboursement souhaitée</b>
11- Echéance de la ligne <i>Via la procédure de débit d'office</i>	<b>2 jours ouvrés avant l'échéance de la ligne, prélèvement automatique via la procédure de débit d'office du montant effectivement utilisé</b>
12- Reporting financier	A la fin du trimestre envoi d'un décompte d'intérêts payés. Récapitulatif annuel. Services de gestion à votre disposition du lundi au vendredi par Fax uniquement.

**Nota : Valeur de l'index E3M moy d'avril 2017 : -0,33 % (Négatif)**

L'E3M moyenné est la moyenne des Euribor 3 mois jour du mois